

## ANNEXE - GESTION DES EFFECTIFS

### Coordonnées et résumé des règles de convention collective

#### Ex-établissement Centre jeunesse de l'Estrie

Équipe de gestion des effectifs de l'exétablissement Centre jeunesse de l'Estrie (foyer de groupe Kelly, villa Marie-Claire, C.S.R.E. Granby et bur. De Cowansville, et points de service Asbestos, Granit, Haut-Saint-François, Memphrémagog-Coaticook, Sherbrooke, Val-Saint-François et Val-du-Lac) 500 rue Murray, Sherbrooke, J1G 2K6				
Personne ressource Numéro de téléphone : 819 780-2220 Raymonde Foucher, technicienne en administration : poste 47379				
SUJETS	CE QU'IL FAUT SAVOIR			
	FIQ (1)	SCFP (2)	CSN (3)	APTS (4)
<b>Disponibilité minimale à l'embauche</b>	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois	Adaptée aux besoins de l'employeur pendant 6 mois
<b>Modification de la disponibilité et fréquence</b>	Maximum de 4 fois par année entre le 1er avril et 31 mars, applicable 2 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1er avril et 31 mars, applicable 2 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1er avril et 31 mars, applicable 2 jours après réception	Maximum de 4 fois par année entre le 1er avril et 31 mars, applicable 2 jours après réception
<b>Disponibilité minimale obligatoire</b>	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2	Pendant période de congés annuels et congés des fêtes : 4 jours/semaine dont 1 fds sur 2 et un vendredi soir
<b>Sorties des horaires</b>	Selon le calendrier de confection			
<b>Disponibilité de temps supplémentaire</b>	Expression de disponibilité par formulaire sur base volontaire et modifiable en tout temps selon les modalités			
<b>Modalités de fonctionnement de la liste de rappel</b>	<u>Délais de retour affectation moins de cinq (5) jours</u> * plus de 2 heures avant début du quart : 15 minutes * entre 1 heure et 2 heures : 5 minutes * moins de une (1) heure: premier qui retourne l'appel			
	<u>Délais de retour affectation plus de cinq (5) jours</u> * début dans moins de 5 jours civils : 1 heure * début dans 5 jours et plus : 6 heures			
<b>En cas d'absence</b>	Aviser équipe de la gestion des effectifs entre 7h30 et 17h30 du lundi au vendredi en composant le 819 780-2220, poste 47371 (ne pas laisser de message).			
<b>En cas d'absence à l'extérieur des heures ouvrables</b>	Communiquer avec le coordonnateur d'activités en téléphonant au 819 864-4221 poste 53264 (ne pas laisser de message).			